

DEPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BETHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 05 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le vingt-huit mars deux mille vingt-trois et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2023CM12

Aide communale aux
étudiants 2023

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Isabelle CAZIN, Johnny GLAVIEUX, Dorothee HAUER, Delphine MICELLI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Jean-Marc LARUE, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Rosanna GILLET.

Était absent : Mr Frédéric DREZE.

Pouvoirs :

Mr Jean-Marc LARUE à Mme Nicole CHASTENEZ
Mme Rosanna GILLET à Mr Alain COQUERELLE.

Convocation du
28 mars 2023

Monsieur Aimé ROUSSEY est élu Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Sur proposition de son Président, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder, sur production du certificat de scolarité, une aide communale de **45 € (quarante-cinq euros)** à chaque étudiant et ce à partir du Collège (classe de 6^{ème}) pour l'année scolaire 2022/2023

Conseillers présents : 17

Les Crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits à l'article 65131 «bourses» du budget 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.